

Requests the Executive Secretary to make a report to the next session of the Commission on the organization and activities of the Bureau and on any problems which may arise.

15. PLAN FOR THE 1948 ISSUE OF THE *ECONOMIC SURVEY OF ASIA AND THE FAR EAST*

Resolution of 11 December 1948
(E/CN.11/179)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having noted the plan for the 1948 issue of the *Economic Survey of Asia and the Far East* (E/CN.11/139),

Having noted also that the Secretariat of the United Nations proposes to draw upon regional economic surveys in the preparation of its 1948 edition of the *World Economic Report*, and in order to enable the ECAFE secretariat to prepare a preliminary draft in time for the United Nations Secretariat,

Resolves :

1. That the secretariat proceed with the preparation of the 1948 *Survey* in accordance with the proposed outline as modified by the decisions of the *Ad Hoc* Committee on the 1948 *Survey* ;

2. That governments in the region supply relevant data and information available to them, covering part or the whole of the year 1948, so as to reach the secretariat by 15 February 1949 ;

3. That member governments designate economists or other appropriate officers as correspondents for the purpose of expediting the provision of the necessary information ; and

4. That the secretariat be suitably expanded with a view to tackling additional research programmes that have engaged from the proceedings of the present session.

16a. DATE OF THE FIFTH SESSION OF THE COMMISSION

Resolution of 6 December 1948
(E/CN.11/163)

The Economic Commission for Asia and the Far East

Resolves to hold its fifth session within the first half-year of 1949.

16b. DATE OF THE FIFTH SESSION OF THE COMMISSION

Resolution of 11 December 1948
(E/CN.11/181)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having in mind the necessity for allowing any subsidiary bodies that may be set up, and the secretariat, sufficient time to perform the functions laid upon them, and

Invite le Secrétaire exécutif à présenter à la Commission lors de sa prochaine session un rapport sur l'organisation et les travaux du Bureau ainsi que sur les problèmes qui viendraient à se poser dans ce domaine.

15. PLAN POUR L'ÉDITION DE 1948 DE L'*ÉTUDE ÉCONOMIQUE SUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT*

Résolution du 11 décembre 1948
(E/CN.11/179)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte du plan pour l'édition de 1948 de l'*Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient* (E/CN.11/139),

Ayant constaté également que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies se propose de s'inspirer des études économiques régionales pour préparer l'édition de 1948 de son *Rapport sur l'économie mondiale* ; et, en vue de permettre au secrétariat de la Commission de préparer un avant-projet qui parvienne en temps utile au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,

Décide

1. Que le secrétariat entreprendra la préparation de l'*Etude* pour 1948 en s'inspirant du plan proposé, tel qu'il a été modifié par les décisions du Comité spécial chargé de l'*Etude économique* pour 1948 ;

2. Que les gouvernements des pays membres de la Commission fourniront les données et les renseignements dont ils peuvent disposer en ce qui concerne l'année 1948 ou une partie de cette année, de manière à les faire parvenir au secrétariat le 15 février 1949 au plus tard ;

3. Que les gouvernements des Etats membres désigneront des économistes ou d'autres fonctionnaires compétents en qualité de correspondants, afin d'accélérer l'envoi des renseignements nécessaires ; et

4. Qu'il faudra augmenter les effectifs du secrétariat, de manière à pouvoir s'occuper des nouveaux programmes de recherches qu'ont rendu nécessaires les débats de la présente session.

16a. DATE DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

Résolution du 6 décembre 1948
(E/CN.11/163)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Décide de tenir sa cinquième session au cours du premier semestre de l'année 1949.

16b. DATE DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

Résolution du 11 décembre 1948
(E/CN.11/181)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Tenant compte du fait qu'il est nécessaire de donner aux organismes subsidiaires qui pourront être créés et au secrétariat un délai suffisant pour s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées, et

Considering that the Committee of the Whole to be convened in March 1949 has been empowered to deal with certain economic matters already reported and now under investigation or consideration, notwithstanding the provisions of resolution E/CN.11/163 adopted by this session,

Resolves that the next regular session of the Commission should be held in the autumn of 1949 but that the Committee of the Whole be empowered to convene a session at an earlier date if the amount of work to be done seems to render this necessary.

17. PLACE OF THE FIFTH SESSION OF THE COMMISSION

Resolution of 6 December 1948
(E/CN.11/164)

The Economic Commission for Asia and the Far East

Resolves to recommend to the Secretary-General that the invitation of the delegation of Malaya and North Borneo to held the fifth session of the Commission in Singapore be accepted.

B. RESOLUTIONS ADOPTED BY THE COMMITTEE OF THE WHOLE

	Page
1. Establishment of a Committee on Industry and Trade (E/CN.11/AC.11/8)	55
2. Iron and steel (E/CN.11/AC.11/4)	57
3. Coal, power alcohol and chemical fertilizers (E/CN.11/AC.11/3)	58
4. Inland transport (E/CN.11/AC.11/2)	59
5. Financial institutions (E/CN.11/AC.11/1)	60
6. Trade with Japan and dollar shortage (E/CN.11/AC.11/6)	60
7. Travel facilities (E/CN.11/AC.11/5)	61
8. Secretariat staff (E/CN.11/AC.11/7)	62

1. THE ESTABLISHMENT OF A COMMITTEE ON INDUSTRY AND TRADE

Resolution adopted on 5 April 1949
(E/CN.11/AC.11/8)

The Committee of the Whole,

Having considered the recommendations contained in the report of the Working Party on Industrial Development and the Executive Secretary's report on trade promotion, in accordance with the Commission's resolution E/CN.11/168, dated 10 December 1948,

Considering that the Commission's work in the study of industry and trade has now reached a stage at which additional means of co-operation at the inter-governmental level would be desirable,

Recognizing that inter-governmental co-operation in the field of industry can only supplement action at the national level and that national action must continue to be the chief means by which the industrial production of member countries can be expanded, and

Recognizing that some of the problems in the fields of industry and trade are extra-regional in nature and therefore are primarily the subjects for action by other inter-governmental organizations

Considérant que le Comité plénier qui doit se réunir en mars 1949 a été habilité à s'occuper de certaines questions économiques déjà indiquées et actuellement à l'étude nonobstant les dispositions de la résolution E/CN.11/163, adoptée au cours de la présente session,

Décide que la prochaine session ordinaire de la Commission se tiendra en automne 1949, mais que le Comité plénier sera autorisé à se réunir à une date plus rapprochée si l'importance des travaux à exécuter le justifie.

17. LIEU DE RÉUNION DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

Résolution du 6 décembre 1948
(E/CN.11/164)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Décide de recommander au Secrétaire général d'accepter l'invitation de la délégation de la Malaisie et du Bornéo du Nord qui a proposé à la Commission de tenir sa cinquième session à Singapour.

B. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ PLÉNIER

	Pages
1. Création d'un comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/AC.11/8)	55
2. Fer et acier (E/CN.11/AC.11/4)	57
3. Charbon, alcool pour moteurs et engrais chimiques (E/CN.11/AC.11/3)	58
4. Transports intérieurs (E/CN.11/AC.11/2)	59
5. Institutions financières (E/CN.11/AC.11/1)	60
6. Commerce avec le Japon et pénurie de dollars (E/CN.11/AC.11/6)	60
7. Formalités de frontières (E/CN.11/AC.11/5)	61
8. Personnel du secrétariat (E/CN.11/AC.11/7)	62

1. CRÉATION D'UN COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Résolution adoptée le 5 avril 1949
(E/CN.11/AC.11/8)

Le Comité plénier,

Ayant examiné les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail pour le développement industriel et le rapport du Secrétaire exécutif sur le développement du commerce, conformément à la résolution de la Commission, E/CN.11/168, en date du 10 décembre 1948,

Considérant que l'œuvre de la Commission dans l'étude de l'industrie et du commerce est parvenue dès maintenant à un point où il semble souhaitable de prendre des mesures supplémentaires de coopération sur le plan intergouvernemental,

Reconnaissant que la coopération intergouvernementale dans le domaine de l'industrie ne peut que suppléer à l'action sur le plan national, et que cette action nationale doit demeurer le moyen principal d'expansion éventuelle de la production industrielle des pays membres,

Reconnaissant que certains des problèmes qui se posent dans le domaine de l'industrie et du commerce sont de caractère extra-régional et qu'en conséquence ils appellent au premier chef l'inter-